

Les salaires ont augmenté de 3% en 2020... mais ce n'est pas une bonne nouvelle

Mesurés en équivalent temps plein (EQTP), en 2020 les salaires bruts ont progressé de 3%, et les salaires nets de 3,2%. Mais si l'on regarde les salaires réellement versés, compte tenu de la réduction momentanée du temps de travail intervenue en 2020, le tableau est tout autre : le salaire journalier net moyen a enregistré une baisse de 4%, apprend-on d'une étude de l'INSEE.

La structure des emplois a changé, les salaires ont mécaniquement augmenté

Les salaires, ont-ils augmenté ou diminué en 2020 ? La réponse à cette question dépend de la manière dont on aborde le phénomène. Si l'on considère les salaires mesurés en équivalent temps plein (EQTP), en 2020 ils ont augmenté de 3% en brut et de 3,2% en net. Mais il faut tenir à l'esprit que cette hausse spectaculaire est le résultat non pas d'augmentations individuelles mais de l'évolution de la structure des emplois. En effet, pendant la crise sanitaire, un nombre important d'emplois en moyenne moins qualifiés et dans des secteurs moins rémunérateurs que les autres ont été momentanément détruits.

D'autres emplois peu qualifiés et donc moins rémunérateurs qui se sont arrêtés se sont transformés en chômage partiel (qui ne relève pas des salaires et est comptabilisé séparément) ; alors que l'immense majorité des cadres, qui exercent des fonctions très qualifiées, ont poursuivi leur activité à distance, explique l'INSEE dans son étude « Les salaires dans le secteur privé en 2020 ». Ainsi, le salaire en EQTP dans le secteur privé s'élevait en 2020 en moyenne à 3.300 euros bruts par mois, soit 2.518 euros nets.

Le chômage partiel a entraîné une baisse du revenu global des salariés

Mais si l'on regarde les salaires réellement versés compte tenu du nombre d'heures travaillées, on se rend compte qu'ils ont chuté de 4% en 2020. Ce « salaire journalier net moyen » est répliqué dans tous les secteurs à l'exception de l'énergie, des services non marchands et des services financiers.

Toujours est-il que cela ne signifie pas que la rémunération globale des salariés a diminué autant. Pour les salariés dont le temps de travail a été momentanément réduit, cette baisse a été compensée par les indemnités versées dans le cadre du chômage partiel. Ainsi, en fin de compte, les revenus professionnels des salariés ont globalement augmenté de 0,8% en 2020.